

ROCHEFORT

et ses environs

Eugène Trenquier

1852

AVANT-PROPOS.

Lorsque nous avons commencé à écrire notre mémoire sur la ville de Montfrin , nous n'avions pas encore la pensée de consacrer notre temps et notre travail à l'étude de diverses communes du département. La publication de ce mémoire, assez complet par les matériaux de toute nature puisés à bonne source qui ont servi à sa composition, nous suggéra l'idée d'étendre le cercle de nos investigations historiques, autant que nos forces et les circonstances pourraient nous le permettre. Notre oeuvre s'accomplissant, en quelque sorte, par nos seules ressources et sans le concours d'une autorité supérieure, nous n'avons pu lui donner une harmonie régulière, et nous sommes le premier à en exprimer le regret. Toutefois, malgré l'absence de ces traits d'union qui doivent exister dans toute oeuvre du genre de celle-ci, nous espérons, en apportant dans notre travail une rigoureuse exactitude qu'on peut ne pas trouver toujours chez nos devanciers, et en faisant connaître une foule de documents précieux et oubliés, donner à notre livre un intérêt suffisant pour ceux qui recherchent avant tout la vérité.

Ce que nous avons fait paraître jusqu'à ce jour formera le premier volume de notre ouvrage, et la notice qui va suivre sera le point de départ du second volume. Par cette division, qui n'a d'autres causes, il est vrai, que le besoin de jalonner un livre de longue haleine, nous suppléerons de notre mieux au défaut d'ordonnance générale. Le lecteur comprendra d'ailleurs qu'il nous était impossible d'adopter, soit une nomenclature alphabétique, soit la marelle naturellement indiquée par la position topographique des lieux. Un temps viendra peut-être où il nous sera permis de reprendre nos publications, et de les classer en satisfaisant à toutes les exigences d'une bonne méthode.

En attendant ce moment que l'administration départementale, mieux éclairée sur la valeur de nos études, peut rendre assez prochain, nous continuerons nos recherches, et nous nous transporterons volontiers partout où la confiance des autorités municipales voudra bien nous appeler. Notre désir est que chaque commune possède le résumé historique de son passé. Ce que nous avons déjà produit donne la mesure de ce que nous serons à même de faire à l'avenir. Nous ajouterons que l'habitude acquise par un travail quotidien et la connaissance de certaines imperfections signalées par une critique bienveillante, nous feront mettre plus de clarté et de précision dans les notices qui vont suivre. Nous serons assez récompensés de nos peines si nous voyons les demandes des municipalités se succéder, car ce sera la preuve qu'on aura reconnu l'utilité de nos travaux.

Montfrin, le 30 novembre 1852.

Trenquier.

...

NOTICE
SUR DIFFÉRENTES LOCALITÉS DU GARD.

ROCHEFORT

CHAPITRE I

Aperçu synoptique.

Le profil des ruines de l'ancienne résidence féodale de Rochefort, se présente fièrement aux premiers regards du voyageur qui parcourt la grande route de la vallée. Les débris de la principale façade, toute découpée par de grands portiques, ressemblent à des restes d'un aqueduc romain. Les trois arcades qui dressent encore leur nudité osseuse donnent une haute idée de la disposition monumentale de l'édifice et s'offrent à la vue avec tout le grandiose des constructions antiques.

La tour, formée de plusieurs voûtes superposées, porte de nombreuses traces de projectiles que lui lancèrent jadis les arquebusiers de nos armées rivales. On y remarque un cache servant autrefois d'oubliettes. Une longue échelle s'adaptait à la trappe de la deuxième voûte ; là, un petit escalier, pratiqué dans l'épaisseur du mur, conduisait au faite de la tour. Au devant du bâtiment, on aperçoit le tablier d'une pièce rendue aujourd'hui souterraine.

Les remparts qui protégeraient les maisons groupées autour du château ont presque totalement disparu. La porte du nord en indique seule l'existence ; elle est réduite à un pied-droit, qui paraît n'avoir dû sa conservation qu'à la massive carrure de son assiette.

Les constructions de Rochefort rampent, serrées et en désordre, sur les flancs rocheux d'un monticule calcaire, relié à deux autres buttes de même nature, au sommet desquelles s'élèvent deux modestes moulins à vent. L'histoire nous a conservé le souvenir des faits relatifs à la possession de cette forteresse (*Castrum et villa de Rupe-forti cum turri et fortalio*), et les noms des plus illustres personnages figurent dans les événements qui s'y rattachent.

En l'année 1171, Raymond V céda aux habitants de Rochefort l'étang de la localité, moyennant la somme une fois payée de cinq cents sous Raymundens (*habui de vobis quingenta Raymundenses*) et un cens annuel de douze deniers pour chaque bateau. Les comtes de Toulouse exerçaient à cette époque les droits régaliens.

Raymond VI, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence et seigneur de Rochefort, fils de la reine Constance, ratifia l'acte de son père par une charte de 1198. L'acte de confirmation contient en même temps, en faveur des habitants, la donation de tout ce que ses prédécesseurs avaient possédé dans le territoire, La redevance nouvelle, imposée à raison de cette seconde concession, s'éleva à onze livres *melgoriennes*, trois muids d'avoine et deux lièvres.

Raymond VII succéda à Raymond VI, et conclut avec le roi saint Louis et le pape un traité de paix, en date du mois d'avril 1228. Le comte de Toulouse abandonna au roi de France tous ses domaines de la rive droite du Rhône. L'acte fin cimenté par l'alliance de Jeanne, fille de Raymond, avec Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis.

Le roi, devenu seigneur de Rochefort, reçut des habitants une reconnaissance générale, le 6 des calendes de décembre 1261. Le règne de Philippe III ne fournit rien de remarquable dans l'administration consulaire de cette époque. Voici maintenant à quel propos eut lieu l'aliénation de la terre de Rochefort.

L'an 1295, Philippe-le-Bel, voulant éviter que les deux puissants seigneurs de Lunel, qui s'en disputaient la baronnie, eussent recours aux armes, ordonna au sénéchal de Beaucaire de la saisir sous sa main. Ces seigneurs prétendaient succéder à Rousselin, mort depuis peu sans postérité de son mariage avec Beatrix de Genève, sa femme, qui lui survécut. Rousselin avait institué pour son héritier Raymond Gaucelin, seigneur d'Uzès qui descendait de Guillemette, fille de Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel, aïeul paternel du même Rousselin. Giraud Amie, compétiteur de Raymond, fondait au contraire son droit sur le testament du même Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel, qui l'avait substitué.

Enfin, ils convinrent de partager les biens de l'hoirie, et d'échanger chacun leur portion de la baronnie de Lunel avec Philippe le bel. Le sénéchal de Beaucaire régla les conditions de l'échange, que le roi ratifia, par des lettres données à Vincennes, le samedi après la Saint-Denis de la même année.

La cession faite au roi comprit tous les pays dépendant de la baronnie de Lunel ; voici leurs noms tels qu'ils figurent dans l'acte :

Villa Marsellanicarum, Villæ de saneto Nazario, de Obione, de sancto Dionisio, de Clausaniis, de Molina, de sancto Bricio, de Varenicii, de Monticiis de sancto Erigio, de Villaletta, de Sadurnaciis, de Benraiticis de de Brugueria, Territorium de Portu, dominium feudi villae sancti Justi, et dimidia pars jurisdictionis Gastri Galla sanicarum.

Le seigneur de Castelnau, de la maison de Sabran, Giraud Amie, outre le territoire de Rochefort, reçut en contre échange les possessions dont les noms suivent :

Villa de Strazanicis et de Domazano, castrum et villa Sancti Hilarii, et tenementum de Sadons, castrum et lui-pis de Valleaquaria, dominium castri et villa de Fornesio, dimidia pars jurisdictionis villae de Tavellis. Pedagia de Rupeforti, de Cabana et de Tavellis, pedagium de Podio-allo, cum dimidia pard pedagii de Saranaco et traversa de Clausona.

Raymond d'Uzès obtint d'autres domaines et reconnut au roi, comme l'avait fait Giraud, le service de trois chevaux armés.

L'an 1359, Giraud passa une transaction avec les consuls qui l'avaient attaqué pour ses exactions ; le sixième article de l'acte porta :

Convenerunt quod idem nobilis non possit per se nec ejus gentes possint nec debeant accipere nec capi facere pullos , gallinas , nec alia vectigalia, nec lems, nec paleas, nec alias res personarum dicti loci , nisi de eorum propria procéderet voluntate.

Le même seigneur rendit hommage de sa terre le 18 mai 1353 et fit un dénombrement l'an 1376. Nous ferons observer que le premier acte était le titre de renouvellement de l'investiture primitive, et le second la déclaration de *la consistance* du fief.

Raymond de Laudun, seigneur de Rochefort, produisit des écrits semblables le 28 juin 1390 et le 12 janvier 1395. (Voir notre Notice sur Fournès, page 21.)

Louis d'Albaron dénombra toutes ses propriétés au roi le 25 avril 1485. (Voir notre premier mémoire, page 82.) La hiérarchie des seigneurs du château de Montfrin est étroitement liée à celle de Rochefort.

Les droits de ce fief, passés par alliance aux comtes de Suze, furent vendus par eux à de Mesmes, président au parlement de Paris, qui les céda à Henri de Porcelets seigneur de Baye, le 4 mai 1668.

Après les Porcelets, figure, dans les actes, Henri Raymond César Hyacinthe de Brancas-Laudun. Henri transféra sa terre à Joseph Laurent de Robert, secrétaire du roi, le 28 avril 1750, s'engageant à le faire jouir de tous les avantages que lui et ses prédécesseurs avaient possédés. Les consuls contestèrent à Robert certains droits de propriété ; celui-ci actionna donc en garantie l'héritier de Hyacinthe de Brancas, représenté par le marquis Dorméa époux de Marie-Virginie-Balbis de Berton de Crillon tous les deux demeurant à Turin.

De Robert paya pour l'acquisition de Rochefort la somme de 148,500 livres.

Nous devons constater ici le fait suivant : Dans les nombreux débats portés devant les différents cours et tribunaux, les habitants contestèrent toujours à leur seigneur le droit de baronnie, dont il s'était, disaient ils, arrogé le titre de lui-même, et, par conséquent, sans l'appui d'aucun acte authentique.

La banalité du four, souvent attaquée, fut néanmoins maintenue par plusieurs arrêts. Les droits atteignaient également et les pains du pays et ceux de la campagne. Le bail de l'année 1674 s'éleva à la somme de 160 livres, et la taxe du pain à un sur quarante.

La charge de consul exemptait de certaines impositions locales ; mais il n'en était pas de même pour ce qui avait trait au service *du roi* :

Universalitas hominum dicti castris debent exire et facere cavalcatas cum domino rege nostro, et ipsum sequi in dictis cavalcatis per quadraginta dies ad expensas proprias hominum, quandoquidem per ipsum dominum regem seu per dominum senescallum fuerunt requisiti.



CHAPITRE II.

Etang, Péages, Forêts et Tasques.

Nous avons déjà parlé, dans notre notice sur St-Bonnet, d'un premier échange de Philippe le bel (année 1290), relatif à l'acquisition des salines qui avoisinaient le port d'Aigues-Mortes. Le roi de France avait évidemment à cœur l'agrandissement de ses propriétés littorales, et l'acte passé, l'an 1295, par son sénéchal, Alphonse de Rouvrai, en est une preuve convaincante.

La rédaction succincte du traité devint la source fatale de tous les procès qui s'agitèrent entre les seigneurs et les habitants, de Rochefort. Les objets litigieux furent l'étang, les péages, les forêts et les tasques.

L'Etang. - En vertu d'une ordonnance de Henri IV, 10 avril 1599, concernant les marais et les palus, les consuls obtinrent des lettres patentes et résolurent le dessèchement de leur étang. Les oppositions des seigneurs en ajournèrent l'entreprise jusqu'en 1603 ; Montconis se chargea alors des travaux, moyennant le tiers en jouissance des fonds desséchés. Les ressources de l'entrepreneur ne lui permirent que l'exécution de la moitié de l'ouvrage.

La communauté, forcée d'y suppléer, les perfectionna à peine, et ne recueillit d'autre avantage que celui d'avoir accru ses dettes.

Péages. - La commune avait deux péages : l'un dit de *Rochefort*, et l'autre connu sous le nom de *La Cabane ou Bégude-Blanche*. Nous avons trouvé dans les archives un tableau du prix des marchandises soumises à la taxe dans le courant de l'année 1325 ; il est rédigé en idiome languedocien et donne une idée curieuse des transactions de l'époque. *La Cabane* était située à la naissance de la montée du chemin d'Avignon, près le four à chaux. L'an 1628 le seigneur y fit défricher de vastes propriétés. Les habitants voulurent le contrecarrer ; mais cette possession n'en finit pas moins par s'élever à 145 salmées 8 émines.

La forêt de La Rouvière. - Cette forêt contenait 83 salmées 5 émines; elle est désignée dans les décisions juridiques sous les noms de *Roveria cautalis* ou Rouvière et bois cottal. Dans les passages des actes relatifs aux réserves des seigneurs, l'on trouve souvent celles d'un quartier du derrière des chevreuils, la hure des sangliers, le droit de tasque du neuvième sur le produit des bans et la totalité des lapins (cirogrillos).

La forêt de Malmont. - Ce bois, d'une étendue de 488 salmées 5 vestisons, fut séparé par des bornes d'avec les terres cultes de Valliguières, le 14 avril 1293. Les seigneurs en possédaient la moitié ; ils la cédèrent aux habitants l'an 1254, à condition d'une redevance de douze livres dix sous tournois et une charge de bois par bête de somme. Le même acte parle du transfert (le lit *montagne* de Signargues, moyennant le cens d'une demi livre de poivre.

Droit de tasque.- Le terroir de Rochefort comprenait plusieurs classes pour la perception de la *tasque ou champart*. La première, d'une étendue de 60 salmées, supportait la taxe du septième des fruits ; la seconde, de 386 salmées, payait le dixième ; le même droit s'appliquait à la troisième, appelée Gissac ; la quatrième, enfin, était exempte de tout tribut. La seigneurie tenait les deux tiers du quartier de Gissac de la dame Albaron, qui les avait achetés à Joachim de Montagut, l'an 1526. De Brancas lui adjoignit le troisième tiers, par un acte d'aliénation que lui en passa le vicomte de Baune, le 30 avril 1712.

L'an 1706, les habitants traitèrent de l'abonnement des droits seigneuriaux au prix de 350 livres.

O O
O

CHAPITRE III

Eglises.

ST-BERTULPHE.

L'ancienne église paroissiale a la forme d'une croix latine ; elle fait partie de l'enceinte féodale et domine toutes les constructions de Rochefort. L'architecture en est pauvre et grossière; l'abside, unique débris épargné par les guerres du XVI^e siècle, présente seule une certaine élégance et offre les caractères dont sont empreints les premiers monuments du christianisme. Elle fut dédiée à saint Bertulphe (en patois, *Bardoux*), *abbé* du monastère de Bobbio, en Italie. Comme nous l'avons déjà dit dans notre dernière notice sur Tavel, Rostaing, évêque d'Avignon, donna St-Bertulphe à St André de Villeneuve, l'an 1189.

La chapelle qui touche la sacristie était consacrée au culte de saint Alzias, et celle de face à la Vierge. Son cimetière occupait l'éminence placée près de la source qui fournit les eaux au pays ; on y voit encore au milieu des vignes, les restes mutilés d'un oratoire témoin muet, mais pourtant éloquent, des grandes vicissitudes de la contrée.

L'an 1602, le 4 juin, les consuls protestèrent contre le pitancier de l'abbaye du monastère St André, de ce qu'il ne leur faisait point reconstruire leur église, et souffrait que le service divin eût lieu dans le cellier de la maison claustrale. L'affaire traîna en longueur jusqu'au 5 juin 1634, époque à laquelle on s'occupa des travaux ; l'érection du clocher fut comprise dans les réparations.

St-Bertulphe sert aujourd'hui de grenier à foin.

L'emplacement choisi pour la nouvelle église ne favorise point l'harmonie de son caractère. Cet élégant édifice appartient à l'architecture gothique ; aigu de forme, hardi d'attitude, il montre avec orgueil son portail tout déchiqueté de sculptures. La grande rosace centrale est d'une ténuité charmante. La porte, avec ses colliers d'arabesques que couronne un gracieux chevron entouré de flammes, est flanquée de deux fenêtres et de deux niches taillées dans les angles de la façade. Cette partie possède, en outre, deux tourelles légèrement saillantes ; elles se composent d'un stylobate d'environ quatre mètres de hauteur, surmonté de deux étages hexagones, percés de fenêtre sur chaque face, au travers desquelles l'on découvre l'arête sinueuse d'un escalier à vis.

L'intérieur n'est pas moins remarquable; il renferme trois nefs. La voûte de la principale, ornée d'entrelacs losangés, s'appuie sur douze colonnettes, terminées par des pendentifs finement ciselés. Dix fenêtres occupent les entre-colonnes.

Dix portiques, élevés sur douze colonnes, communiquent aux bas-côtés, convenablement éclairés par des fenêtres à rosaces. Trois autres portiques, placés près de l'entrée, soutiennent une tribune ourlée d'une capricieuse bordure. Les côtés du sanctuaire possèdent deux niches parallèles dont les encadrements sont pleins d'élégance et de légèreté.

Trois autels en marbre décorent le fond des nefs. Parmi les peintures, nous citerons les douze stations de la Passion douloureuse; les lignes des personnages en sont sévères et les couleurs fortement senties. La boiserie de la chaire attire également une attention particulière, c'est un véritable chef-d'œuvre artistique.

Nous sommes disposé à considérer cette église comme une des plus complètes et des plus harmonieuses de toutes celles qui existent dans le département. Dans cette oeuvre, M. Bourdon a fait preuve du goût qui le caractérisait.

SAINT-JOSEPH.

Cette chapelle sert aujourd'hui d'hôtel de ville et de logement à l'instituteur communal. Sa construction est moderne et ne date que de l'an 1734, époque à laquelle Pierre Paljeay, bourgeois du pays, la fit bâtir.

Le milieu de la voûte de la salle des délibérations porte une pierre qui constate sa fondation. Elle représente un petit écusson ayant deux lettres PP placées en sautoir sur une petite croix, et tout autour les quatre chiffres formant 1734.

NOTRE-DAME-DE-GRACE.

Le pèlerinage de Notre-Dame-de-Grâce est une des plus grandes dévotions du Languedoc et de la Provence. Les roches escarpées qui entourent le monastère possèdent une véritable attraction religieuse, et pendant la belle saison, des paroisses entières ne cessent d'y arriver.

On est bien vite dédommagé des peines du voyage par le charme inouï que procure la vue de milliers de chrétiens, animés du même esprit et communiquant à leur famille ou à leurs amis les douces émotions de la journée. En effet, rien de plus imposant que ces flots de population groupés au pied d'une église pour y puiser l'élévation des sentiments pieux et chercher, à travers la fatigue du corps, l'ineffable bien de la paix de l'âme.

En général, les lieux préférés par nos ancêtres pour l'érection des chapelles portent naturellement l'esprit au recueillement et à des pensées graves et religieuses. Cela tient à l'effet des contrastes ; car, s'ils choisissaient de préférence les montagnes arides et élevées, c'est que là les yeux reposent agréablement sur les beautés d'alentour; l'encens monte pur vers le ciel, et les fidèles, plus rapprochés du Souverain Maître, se livrent largement aux inspirations de leur cœur.

Placées sur les hauteurs comme autant de phares pour éclairer le monde, les anciennes églises sanctifiées par les cantiques d'une multitude innombrable de fidèles sont devenues comme de puissants foyers, alimentés par la piété (les âmes ferventes, et d'où s'exhalent journellement les émanations bienfaisantes d'une source de miséricorde.

Il existe un charmant petit ouvrage sur ce pèlerinage ; on y trouve, outre l'onction chrétienne, certains détails empreints d'un vif intérêt historique ; nous le recommandons aux nombreux visiteurs de la sainte montagne.

L'église de Notre-Dame-de-Grâce, reconstruite à différentes époques, avait été bâtie pour perpétuer le souvenir du triomphe des armes françaises sur les Sarrasins. Voici comment s'exprime à ce sujet Bovis, dans sa *Royale couronne des rois d'Arles*, à la page 109 :

Faut noter que Charles-Martel, ayant chassé les Sarrasins d'Avignon , et voyant qu'opiniastrement ils étoient campez du costé du Languedoc sur le chemin d'Uzès, Nismes, le Vivarets et les montagnes des Sevenes, où ils commençoient de se fortifier, résolut de passer le Rosne avec soit armée , et leur donna la charge si forte depuis le lieu à présent dict Rochefort, jusques au. pont du Gal (que Renus, fondateur de Nismes, avoit lait bastir sur la rivière du Gardon) qui furent tuez plus de 40, 000 Sarrasins : En mémoire dequoy le roy Charlemagne son petit-fils , estant à son imitation venu chasser les Infidelles dit Languedoc et d'Arles , l'année 798 , fit bastir deux églises , une au lieu à présent dict Sargnac , sous le litre de Saint-Pierre apostre , et l'autre, sur un petit coutaud proche de Rochefort, à l'honneur de la Vierge, mère de Dieu, et de sainte Victoire, vierge et martyre, à laquelle ce roy avait particulière dévotion. Celle église de Rochefort fust après annexée à l'abbaye de St-André de Villeneuve-lez-Avignon ; et dans icelle Dieu a depuis l'an 1633 manifesté la grandeur de sa gloire par les grands miracles qui s'y font tous les jours. (Bibliothèque de la ville d'Arles.)

La statue de la Vierge, exposée dans le principe à la vénération des fidèles, était de couleur olivâtres cela tenait à l'idée communément répandue alors que les Juifs appartenaient à la famille de l'espèce humaine que distingue cette couleur. Aussi, la désignait on sous le nom de la *sainte Brune*. Le cabinet Carrière, à Montfrin, possède encore une image sur cuivre, où la Mère du Christ offre ce curieux caractère.

La façade actuelle date de 1788 ; la Révolution qui survint suspendit l'entière exécution des travaux. Cette partie, élevée sur l'un des côtés latéraux de l'édifice, est décorée de douze colonnes couplées appartenant à l'ordre ionique. Une Vierge de grandeur naturelle, que supporte un piédestal adossé contre le milieu du monument, semble saluer du regard et offrir au pèlerin l'aimable hospitalité de sa demeure. Deux anges sculptés au-dessous d'une corniche demi-circulaire, surmontée par une croix potencée, ajoutent à la grâce de la statue.

L'intérieur de l'église comprend trois nefs ; celle du milieu, terminée en abside circulaire, montre sur sa clé de voûte le millésime 11 novembre 1696. Les fresques

supérieures représentent un ciel étoilé, précédé par des arabesques dans le goût moderne.

Les tables des trois autels en marbre qui occupent le fond des nefs ont des ornements incrustés en forme de lys. La disposition et les sculptures de celui qui est au centre l'emportent sur les deux autres : un beau baldaquin soutenu par des colonnes de marbre rouge qui domine un riche couronnement de consoles gravées, montre à découvert la statue de Marie. Sur les côtés du dais se dressent les deux figures de saint Benoît et sainte Scholastique, drapés dans le costume de leur ordre.

L'autel de droite, dédié à Ste victoire, ne possède rien de remarquable. Celui de gauche, au contraire, consacré au culte de St Joseph, est décoré d'une superbe toile; l'on aura une juste idée de son mérite en sachant qu'elle est signée : N. *Mignard*, pinxit Aveynionne 1645.

Dix arceaux relient les trois nefs romanes. Dans les clefs des voûtures, se dessinent les armoiries des Bénédictins : c'est une couronne d'épines renfermant le mot Pax, appuyé sur les trois clous de la passion et surmonté d'un lys ou d'un cœur.

Un petit tableau de la Sainte Famille, relevé en demi bosse, occupe le milieu du plafond du tambour de la porte principale; il captive l'attention par le fini et l'heureuse attitude de ses personnages.

A l'entrée de la chapelle qui sert d'entrepôt pour les chaises, on lit l'inscription :

**DIE 24
MENSIS SEPTEMBRIS
1766
R. I. P. A.**

Un écusson avec un casque ombragé de plumes se détache sur le piédoche de la colonne du bénitier. Le temps en a fait disparaître les couleurs; son blason offre pour armes une sphère, au chef chargé de trois têtes d'oiseau.

Sur le pilier près St Joseph, sont encastrées les armoiries de France. Elles sont placées au-dessus d'un cadre de pierre, renfermant une inscription relative à la fondation, faite par Louis XIV en la mémoire de sa mère Marie-Anne d'Autriche. La voici :

**ÆVO PERENNI
AD AUGUSTISSIMÆ GALLIARUM REGINA
LUCIS QUE EXTINGTÆ
ANNÆ AUSTRIACÆ
PLE MATRIS SUÆ
REFRIGERIUM
PIUS FILIUS
LUDOVICUS XIII.
FRANCORUM REX CHRISTIANISSIMUS
IN HUIUS SANCTI MONTIS ÆDE
REGU REGI IN HONORE
GRATIARUM DOMINÆ**

**SEXIES ANNIS SENGULIS
SACRIFICIUM OFFERRI INSTITUIT
ANNO DNI MDCLXVI.**

Du côté de la porte de la sacristie on remarque l'inscription suivante :

**CHRISTO SALVATORI
ET VIRGINI SINE LABE MATRI
VOTUM PRO RESTITUTA VALETUDINE
FRANCISCUS HERCULES DE MASSIP
IN SENATU NEMAUSENSI REGIARUM
CAUSARUM PATRONUS
MERITO SOLVIT
CONFITEBOR TIBI DOMINE QUONIAM
EXAUDISTI ME ET FACTUS ES MIHI
IN SALUTEM.
ANNO DNI MDCCLXVII DIE JUNII
POSTRIDIE FESTUM PENTECOSTES.**

Un escalier pratiqué dans l'intérieur du clocher, conduit sur la toiture de l'église. On ne saurait trop louer l'heureuse idée de la disposition en terrasse de toute la partie supérieure de la grande nef : au premier plan s'offre le fertile bassin de l'ancien étang de Pujault, où l'œil aime à suivre tous les contours, que côtoyait jadis la barque du pêcheur. Plus loin, c'est le point de jonction de la Durance et du Rhône, dont les eaux ressemblent à deux longs rubans argentés ; puis enfin, le Ventoux et ses ramifications bleuâtres qui projettent dans les vallées l'harmonie de leurs teintes vaporeuses.

Trois ordres religieux avaient déjà desservi Notre-dame sans pourtant s'y être établis définitivement, lors, que le parlement de Toulouse, le 25 juillet 1637, rendit un arrêt en faveur des Bénédictins de l'abbaye St André de Villeneuve-lès-Avignon. Le monastère paraît dater de cette époque, il touche au nord de l'église et se trouve entièrement séparé de l'hôtellerie réservée aux voyageurs. Deux immenses citernes, taillées dans le roc, suffisent aux besoins d'environ soixante mille pèlerins qui y arrivent chaque année.

L'an 1652, le 2 décembre, les Bénédictins et le seigneur de Rochefort échangèrent leurs aires respectives; et l'an 1701, le 14 janvier, les religieux passèrent en faveur de celui-ci un acte de cession des directes et droits. seigneuriaux qu'ils avaient dans le pays.

Après la proscription des ordres monastiques, un habitant de Rochefort fit l'acquisition de Notre-dame ; mais elle redevint bientôt propriété nationale, par l'acte d'abandon du même acquéreur qui craignait de s'être fourvoyé dans une affaire compromettante.

Un décret de l'Empereur, rendu l'an 1805, donna cette maison religieuse à l'hospice d'Uzès. Devenue à charge à l'administration de l'œuvre, des spéculateurs furent sur le point de l'acheter, lorsque M. l'évêque de Nîmes les prévint, par un acte de vente, consenti en sa faveur l'an 1856. Les directeurs du grand séminaire furent alors nommés chapelains de l'église Notre-dame. En 1846, l'ordre des Maristes en

prit possession, et ce sont ces religieux qui de nos jours occupent le couvent et desservent l'église.

Dans la métairie posée en face de la roche, où beaucoup de fidèles vont détacher des fragments de marbre de l'escarpement qui servit jadis à cacher une statue de la Vierge, se rencontre un puits peu profond. En temps de sécheresse, les eaux deviennent noirâtres et savonneuses, ce qui fait penser qu'elles traversent une couche d'argile smectique.



